



Programme de formation Bilan de Compétences « déclic » Tilt

V2 – juin 2022

Public concerné : Toute personne souhaitant mener une réflexion sur son parcours professionnel, faire un point sur ses compétences et évaluer ses aptitudes

Pré requis: Aucun prérequis nécessaire. Cependant un entretien de motivation et de détermination des besoins est nécessaire avant le démarrage du bilan de compétences + Questionnaire de positionnement

Durée : 11H répartie en 6 séances de 1h30 à 2h selon les thématiques abordées + travail individuel entre les séances + entretien téléphonique + accès plateforme Parcouréo

Tarifs : 1 200 € TTC

Lieu de formation : Technopole Hélioparc, 2 av du président Pierre Angot, 64000 PAU.

Mode d'évaluation : Évaluation de l'atteinte des objectifs fixés lors de la phase de diagnostic
Élaboration d'un plan d'action à la fin du Bilan de Compétences Suivi de l'avancée du plan d'action à 3 mois.
Évaluation de la satisfaction du stagiaire à la fin de la formation (à chaud) puis à 3 mois (à froid)

Sanction de la formation : Attestation de formation et feuille d'émargement

Effectif : Action individuelle

Objectifs d'un Bilan de Compétences :

A l'issue du bilan de Compétence le/la stagiaire sera capable de :

- Préparer une reconversion professionnelle
- Évoluer au sein de son entreprise
- Élaborer ou vérifier un projet professionnel ou de formation

Objectifs opérationnels Bilan «Déclic» :

A l'issue de l'accompagnement le bénéficiaire sera capable de :

- Élaborer ou vérifier un projet professionnel ou de formation de son choix

Au cours de l'accompagnement, le/la bénéficiaire sera capable de :

- Repérer et analyser ses aptitudes, ses compétences personnelles et professionnelles, ses motivations pour valoriser son identité professionnelle
- Identifier et se positionner sur les formations nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Mener une réflexion sur ses valeurs et besoins personnels et professionnels

Descriptif de la formation :

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre à des individus d'analyser leurs compétences tant professionnelles que personnelles, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et éventuellement un projet de formation. Votre personnalité, vos choix, vos critères, votre motivation et vos besoins seront le fil conducteur de notre démarche. Notre méthode est basée sur un travail "centré sur la personne".

Contenus :

La démarche est progressive et basée sur une méthodologie en 3 phases, respectant le Code de Déontologie des bilans de compétences.

PHASE 1 : La phase de diagnostic, les circonstances du Bilan (1h30) Découverte du parcours professionnel et confirmation du besoin et du positionnement, avec identification du projet initial du bénéficiaire et fixation des objectifs à atteindre à la fin de la formation.

- Entretien d'accueil de parcours (1h30) – François Marchelot

PHASE 2 : La phase d'investigation (8h)

→ Recensement des compétences et aptitudes personnelles et professionnelles

→ Étude de faisabilité du projet visé

→ Recherche de formations nécessaires à la mise en œuvre du/des projets

→ Mise en place d'un plan d'action

- À travers 4 Ateliers thématiques :
 - atelier 1 : mes valeurs de travail (2h) – Jeanne de Verduzan
 - atelier 2 : forces et motivations (2h) – Florence Martin
 - atelier 3 : lecture MBTI par le corps (2h) - Peio Goicoechea
 - atelier 4 : Booster sa prise de parole (2h) - Alice Gheorghiu

PHASE 3 : Les conclusions du Bilan (1h30)

Formalisation et restitution du bilan dans une synthèse écrite par le formateur, Validation du bénéficiaire

Évaluation globale du bilan de compétences : atteinte des objectifs et satisfaction du stagiaire (évaluation à chaud)

- Entretien de clôture de parcours (1h30) François Marchelot

Entretien de suivi à 3 et 6 mois

Point sur la situation de la personne et revue du plan d'action

Analyse des résultats du Bilan de compétences (évaluation à froid)

Méthodes pédagogiques :

→ Démarche progressive

→ Ecoute active et reformulation

→ Réalisation d'un portefeuille de compétences à l'aide de l'outil Parcoureo

Moyens techniques :

→ Mise à disposition d'un ordinateur pour les activités sur la plateforme Parcoureo si nécessaire

→ Supports de formation (Livret de travail du stagiaire, fiche d'activités...)

Intervenants :

Toutes les formations sont sous la responsabilité de François Marchelot, responsable pédagogique, administratif et commercial. L'équipe Tilt est composée de profils variés pour les différentes formations.

Pour ce bilan de compétences « déclic » vous serez encadrés des personnes suivantes :

→ François Marchelot,

Expert en parcours de formation innovant et ingénierie pédagogique vivante. Ce sera votre interlocuteur privilégié à tout moment de votre parcours chez Tilt !

→ Peio Goicoechea

Coach certifié PNL et sur l'approche « actiontypes ».

→ Alice Gheorghiu

Sa spécificité et sa pédagogie innovante sont nées de l'association des techniques de coaching, de communication et des techniques théâtrales.

→ Florence Martin

Son travail de coach certifié lui permet de construire dans la simplicité, le partage et le respect. Aujourd'hui elle définit sa mission ainsi : libérer votre énergie, votre parole et vos actions.

→ Jeanne de Verduzan

Un parcours de 15 années à des postes de DRH, puis une expatriation de quatre ans en Chine a été l'occasion de vivre au quotidien l'ouverture aux autres. Forte de cette double expérience, j'ai construit ma vision de l'accompagnement : vous aider à faire des choix en conscience, à exercer votre liberté de décision en accord avec vos valeurs profondes.

* Les équipes pédagogiques peuvent évoluer au fil du temps, vous en serez informé si c'est le cas pour un de vos bilans. Retrouvez toutes les informations sur notre site www.tilt-reconversion.fr.

Déontologie :

La démarche de Bilan de Compétences s'inscrit résolument dans une obligation de moyens et dans le respect strict du code de déontologie des bilans de compétences.

→ Confidentialité : Les documents élaborés pour la réalisation d'un bilan de compétences sont aussitôt détruits par l'organisme prestataire, sauf demande écrite du bénéficiaire fondée sur la nécessité d'un suivi de sa situation ; dans cette hypothèse, ils ne pourront être gardés plus d'un an (article R. 900-6 du code du travail). Le/la bénéficiaire d'un bilan de compétences est seul(e) destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse.

→ Engagement : L'accompagnement est un travail d'équipe. Nous allons travailler ensemble pour vous aider à vous épanouir dans votre quotidien professionnel. L'impact positif de la formation sur la pratique professionnelle des stagiaires dépend de leur degré d'implication durant les sessions, puis de leur mise en application dans le cadre de leurs missions et plans d'action.